



CHARTRE DE DEONTOLOGIE DES NEZDOCS

Ce code précise les valeurs et les obligations qui doivent guider la pratique de l'artiste des Nezdocs.

Cette démarche professionnelle s'appuiera d'abord sur le respect des recommandations internationales et des lois et règlements en vigueur.

L'intervention de l'artiste en milieu de soin se fera uniquement dans le cadre de sa compétence artistique, en duo au minimum.

L'activité artistique, centrée sur le bénéficiaire et ses proches mais également pour l'ensemble du personnel, est organisée avec l'accord de l'institution où elle se déroule.

Pour garantir la qualité de ses interventions, l'association s'engage à mettre en place une formation initiale et continue, artistique et médicale. Ils perfectionnent ainsi leurs connaissances théoriques sur le développement de la personne, les pathologies et leurs contraintes spécifiques. Les clowns sont donc appelés à développer continuellement leur recherche artistique.

L'intervention des Nezdocs est chaque fois l'occasion d'une mission et d'un thème artistique particuliers qui nécessite au préalable une préparation.

Les artistes s'engagent à respecter l'organisation du lieu (règlement intérieur, cahier des charges, horaires, sécurité, règles d'hygiène...).

Les artistes s'assurent qu'ils ont reçu toute information utile pour le déroulement harmonieux de l'activité et de la protection de la personne, par des relèves avec un membre du personnel soignant en amont et à la suite de leur intervention.

Les Nezdocs respectent le travail des équipes soignantes. Dans un esprit de collaboration et de confiance, ils adaptent leurs interventions aux situations, aux personnes rencontrées et aux spécificités de l'institution qui les accueillent. Les artistes ne s'imposent jamais, ils proposent un moment artistique et respectent le choix des personnes.

Les Nezdocs s'abstiennent de toute discrimination positive ou négative, quels que soient l'âge, les croyances, l'origine, les cultures, le mode de vie, le sexe, etc. Quelles que soient les sollicitations, les artistes n'entretiennent pas de relations extra-professionnelles avec l'enfant, l'adulte ou sa famille.

Les Nezdocs n'acceptent aucune rémunération de la part du bénéficiaire ou des personnes qui l'accompagnent.

Les artistes sont tenus de respecter les règles du secret professionnel et de la confidentialité du lieu dans lequel ils interviennent.

Préalablement à son intervention, l'association signe avec l'institution une convention qui définit d'un commun accord les termes et le cadre de travail.

